



SARL DOMAINE DES LOGES

24 route du Puy Gibaud

17100 FONTCOUVERTE

Capital social de 2000€

06 61 02 91 11

domainedesloges@laposte.net

Siret : 82271563700010 RCS Saintes

Contrat de Pension Chien

Les 2 parties ont décidées de créer ce contrat, les clauses à venir viendront donner force légal au contrat.

Coordonnées complètes :

- **Nom** :
- **Prénom** :
- **Adresse** :
- **Code postal-ville** :
- **N° de téléphone** :
- **Mail** :

Cette fiche d'entrée est à remettre pour signature au moment du dépôt du chien, le carnet de vaccination. Il est obligatoire d'avoir effectué une réservation au préalable au 0661029111. Nous acceptons uniquement les chiens tatoués ou pucés (et munis de tous les vaccins obligatoires)

Tiers pouvant être contacté : Nom : Téléphone :

Identité du Chien – Vaccination

CHP (Maladie de Carré, hépatite de Rubarth et Parvovirose) - daté de moins de 2 ans. Date du dernier rappel: / /

Toux du chenil - daté de moins de 1 an. Date du dernier rappel: / /

Leptospirose - daté de moins de 1 an. Date du dernier rappel: / /

Rage* - daté de moins de 3 ans. Date du dernier rappel: / /

*Obligatoire pour les chiens ne résidant pas en France métropolitaine

CARNET DE SANTÉ ET PASSEPORT OBLIGATOIRES POUR L'ARRIVÉE À LA PENSION CANINE

Remarque : Aucune excuse ne sera recevable quant à la non mise à jour des vaccins.

PAS DE VACCIN = PAS D'ENTREE A LA PENSION

Ce point d'exigence est avant tout pour le bien être de vos animaux et des autres pensionnaires.

Alimentation du Chien

- Matin Remarques concernant le chien:
- Midi
- Soir
- À volonté

Acceptez-vous que votre/vos chien(s) sorte en parc de détente avec d'autres chiens ?

Oui / Non

(En aucun cas, cela ne sera une obligation, nous jugerons si nous pouvons sortir votre chien avec un autre animal actuellement à la pension suivant la sociabilisation de chacun d'eux)

Nom :	Race :
Né(e) le :/...../.....	N° identification :
Sexe :	Vétérinaire :
Stérilisée-castré :	Date dernières chaleurs :/...../.....
Traitement médical :	
Antécédent médical :	
Comportement avec les chiens :	
Comportement avec l'humain :	

Durée	1 chien	2 chiens
1 ^{er} au 9 ^{ème} jour	13€/jour petit chien 15€/jour grand chien	22€/jour petit chien 26€/jour grand chien 24€/jour 1 petit + 1 grand
10 ^{ème} au 20 ^{ème} jour	12€/jour petit chien 14€/jour grand chien	20€/jour petit chien 24€/jour grand chien 22€/jour 1 petit + 1 grand
21 ^{ème} au 30 ^{ème} jour	11€/jour petit chien 13€/jour grand chien	18€/jour petit chien 22€/jour grand chien 20€/jour 1 petit + 1 grand

Offre de parrainage :
bon de réduction de
5€ (voir offre à la
pension)

Les chiens croisés seront à l'appréciation de l'entreprise s'ils entrent dans la catégorie petit ou grand chien.

Demi-journée (arrivée l'après-midi où départ le matin) :

- ⇒ Petit Chien : **7€ TTC**
- ⇒ Grand Chien : **8€ TTC**

Bon d'achat -1€ tous les 50€ (séjour de votre animal) à valoir sur le prochain séjour, ou prochain achat. Valable 1 an. Cumulable.

Option Chauffage (lampe chauffante) : 2€ TTC supplémentaire par jour/nuit (par tranche de 24h)

Nous vous demandons d'emmener la nourriture habituelle pour ne pas modifier le transit de votre animal (exception faite pour les clients achetant les croquettes à la pension).

Il pourra être demandé un supplément de **2€/jour TTC** pour malpropreté ou incontinence.

Paiement uniquement par espèces, par chèque ou carte bancaire.

Des arrhes à hauteur de 30% vous seront demandées pour la réservation du séjour de votre animal.

Pour cette réservation, il a été demandé par un versement d'arrhes de€
par

Arrhes : Somme versée par l'acheteur en échange d'une réservation accordée par le vendeur sur une commande. L'acheteur peut renoncer à vente (droit de repentir) ; il perd alors le montant des arrhes. De même le vendeur peut se dégager de sa réservation en restituant le double des sommes versées par l'acheteur.

⇒ **Transport :** 20€ (15 km autour de la pension) + 1 € du km supplémentaire

Horaires

Les mouvements sont sur **rendez-vous** :

Heure été : Lundi au vendredi 8h – 11h / 16h – 19h ; samedi : 9h – 12h / 15h – 18h

Heure hiver : Lundi au samedi 9h – 12h / 15h – 18h

Fermé à la clientèle le dimanche et les jours fériés.

OBLIGATIONS DE LA PENSION

Le nettoyage et la désinfection du box sont effectués chaque jour ainsi qu'au départ définitif de l'animal. D'une manière générale, la Pension s'engage, à l'image des soins apportés à tous les animaux, à respecter le bien-être animal sous toutes ses formes.

CONDITIONS REQUISES POUR QUE LE CHIEN PUISSE ÊTRE CONFIE À LA PENSION

Le chien :

- * doit être âgé d'au moins trois mois.
- * doit être identifié par un tatouage ou une puce, et disposer d'un document attestant de l'identification.
- * disposer d'un carnet de vaccination mentionnant que l'animal a été vacciné contre la maladie de carré, l'hépatite de Rubarth et la parvovirose (validité des vaccins datés de moins de 2 ans lors de la visite) ; et contre la leptospirose et la toux du chenil (validité des vaccins datés de moins d'un an lors de la visite).
- * ne doit pas avoir été en contact avec des animaux enragés au cours des six derniers mois et ne doit pas être soumis à ce titre à une restriction par les autorités sanitaires.
- * ne doit pas faire preuve d'une sensibilité aux bruits environnants : aboiement des autres chiens, musique à volume élevé, etc.

Sans que ce soit obligatoire, il est néanmoins vivement conseillé de vermifuger son chien et de le protéger contre les tiques, puces etc. avant le séjour.

OBLIGATIONS DU CLIENT

Au moment de la réservation, le Client doit avertir la Pension des éventuels problèmes de santé, suivi de traitements médicaux, ou problèmes caractériels propres à son animal. La Pension se réserve le droit de refuser la réservation si elle juge les éléments communiqués trop graves pour pouvoir être gérés en son sein. La Pension se réserve le droit de refuser l'accueil d'un animal dont les problèmes de santé, suivi de traitements médicaux, ou problèmes caractériels n'auraient pas été signalés lors de la réservation. Dans ce dernier cas, aucun remboursement ne pourra intervenir. Il pourra être demandé 2€/jour si piqûres ou médicaments contraignants.

AUTORISATIONS ET RESPONSABILITÉS

- Si un chien suit un traitement médical (traitement léger délivré sur ordonnance), les soins légers pourront lui être donnés gratuitement. Dans ce cas, le Client fournira tous les éléments nécessaires aux soins, et l'ordonnance sera conservée à la Pension pour la durée du séjour.
- Le Client peut laisser à son chien des jouets, des « doudous », ou encore son panier, mais la Pension ne pourrait être tenue pour responsable si ceux-ci étaient détériorés.
- Les chiennes en chaleur ne sont pas admises. Si les chaleurs arrivent durant le séjour, nous mettrons tout en œuvre pour ne pas avoir d'accident mais la Pension décline toute responsabilité sur les suites éventuelles qui pourraient en résulter.
- Si un animal nécessite des soins urgents, la Pension est autorisée - sauf spécifications contraires et écrites du Client - à faire appel à un vétérinaire et ce aux frais (vétérinaire + forfait transport 15 km : 20€ + 1€ du km supplémentaire) du Client, et sans qu'aucun recours de quelque nature qu'il soit ne puisse être exercé par le Client contre la Pension.
- En cas de décès d'un animal durant son séjour, la Pension est autorisée - sauf spécifications contraires et écrites du Client et après avoir averti ce dernier - Dans le cas où le Client désirerait une autopsie de son chien, celle-ci serait à sa charge.
- Chaque Client déposant un animal à la Pension doit s'assurer des heures d'ouverture et de fermeture de l'accueil et de respecter les horaires des rendez-vous de dépôt et de reprise de l'animal. Il pourra être demandé un supplément de 20€ en dehors des horaires d'ouverture et de fermeture, le dimanche et jours fériés.
- Si le personnel de la Pension juge un chien dangereux pour lui-même ou son environnement (personnel de la Pension, visiteurs, autres animaux, etc.), que nous ne pourrions pas sortir à l'extérieur, nous vous demanderons de venir récupérer le chien (tiers possible, signalé par écrit).

- Nous nous efforçons à garder vos chiens propres, cependant par temps pluvieux, les parcs de sorties en herbe sont détrempés et par conséquent salissants. Veuillez nous excuser si à la fin du séjour votre chien n'est pas aussi propre que lorsqu'il est arrivé.

- La Pension décline toute responsabilité en cas de blessure de l'animal durant son séjour.

Tout animal non repris dans les 8 (huit) jours après la fin du séjour sera considéré comme volontairement abandonner et remis aux autorités compétentes ou à une association de protection animale (sauf si le propriétaire nous prévient d'un éventuel prolongement du séjour, si cela est possible à la pension). En application des dispositions de la loi n°99-5 du 06 janvier 1999, il est rappelé que l'abandon volontaire d'un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité, est passible des peines prévues par l'article 521-1 du Code Pénal, pouvant aller jusqu'à une amende de 30.000 euros et jusqu'à 2 ans d'emprisonnement.

COMMANDE - ANNULATION

La Commande ne peut plus être modifiée moins de 20 jours avant la date d'entrée de l'animal.
En cas d'annulation, les arrhes ne seront pas remboursées en cas d'annulation moins de 20 jours avant la date prévue. Le propriétaire s'engage a réglé la totalité du séjour même si l'animal est repris avant la date prévue.

Droit de rétractation : le délai est de 14 jours à compter du jour pour les contrats de prestations de services et ceux mentionnés à l'article L221-4 pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L221-23 à L221-25.

DONNÉES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions légales, les Clients disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant à la Pension à l'adresse domainedesloges@laposte.net et en précisant son nom, prénom et domicile. Elles seront conservées dans la limite de 5 ans

Clause Assurance Responsabilité Civile Professionnelle :

Notre activité est couverte par une RC Pro auprès de la Mutuelle de Poitiers et qu'en cas de dommages, cette assurance viendra couvrir les pertes éventuelles.

Ce dommage peut-être causé de manière involontaire par le personnel, le local ou le matériel professionnel.

Notion d'indépendance des clauses du contrat :

Les clauses du contrat sont d'une part indépendantes les unes des autres et que par conséquent, si une des clauses du contrat venait à être déclaré par un juge ou une décision de justice comme étant caduque ou annulé, l'ensemble du contrat ne se verrait pas affecté par cette nullité ou cette caducité.

Les Modalités de réalisation du contrat en cas de force majeure : incendie etc...

Aucunes compensations financières ne pourront être demandées par le client pour non exécution de contrat.

Mediateur de la consommation : Mediavet, 126 chemin de l'abreuvoir, 38410 Saint Martin d'Uriage

Les parties s'engagent à garder strictement confidentiels tous les échanges de paroles, de courriers ou de documents qui auront lieu au cours de la procédure de médiation.

Ce contrat a une valeur d'un an à partir de la date où il a été signé.

En signant ce contrat, vous certifiez avoir pris connaissance dans son intégralité et vous en acceptez toutes ses conditions.

Fait en 1 exemplaires, un signé pour la pension et un envoyé par mail aux les propriétaires.

Date : Séjour du : à Au à

Signature du client :

Signature du professionnel :